



FCTC
CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC
S E C R É T A R I A T



LUTTE ANTITABAC : SIGNATURE D'UN MÉMORANDUM D'ACCORD ENTRE LE SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS POUR LA LUTTE ANTITABAC ET SANTÉ PUBLIQUE FRANCE

Santé publique France et le Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (la Convention-cadre de l'OMS) ont signé aujourd'hui un mémorandum d'accord établissant une collaboration dans plusieurs domaines de travail clés. Cet accord représente la concrétisation de l'engagement de la France par la création du premier Centre de connaissances de la Convention-cadre de l'OMS sur l'éducation, la communication, la formation et la sensibilisation du public, domaines couverts par l'article 12 du traité. Cette plateforme de Centre de connaissances est la première à proposer un contenu bilingue français-anglais. Santé publique France, sous tutelle du Ministère français en charge de la Santé, apportera son expertise aux 182 Parties à la Convention-cadre de l'OMS afin de promouvoir le partage de connaissances et de compétences dans les domaines susmentionnés.

La lutte antitabac, un enjeu mondial de santé publique

L'objectif de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et de ses protocoles est de protéger les générations présentes et futures des effets sanitaires, sociaux, environnementaux et économiques de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée du tabac. Ce traité fournit un cadre pour la mise en œuvre de mesures de lutte antitabac par les Parties aux niveaux national, régional et international. La Convention-cadre de l'OMS compte à ce jour 182 Parties. Depuis 2014, le Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS a coordonné la création de huit centres de connaissances dans différentes régions du monde destinés à aider les Parties à répondre à différentes problématiques de lutte antitabac.

Depuis longtemps investie dans l'élaboration, la mise en œuvre et la promotion de politiques de lutte antitabac, la France renforce aujourd'hui son action aux niveaux national et international grâce à la création d'un neuvième centre de connaissances confiée à Santé Publique France.

Un projet sur 5 ans visant à renforcer les mesures de lutte antitabac

Dans le domaine de la lutte contre le tabac, l'action de Santé publique France est menée à trois niveaux : la surveillance des maladies liées au tabac et l'estimation de son fardeau associé ; l'analyse des comportements des fumeurs et la production d'indicateurs essentiels pour les stratégies de lutte antitabac ; et la mise en œuvre et l'évaluation d'actions de prévention, telles que la campagne de marketing social du « Mois Sans Tabac ». Forte de cette expertise, l'Agence s'engage à créer cette

première plateforme de connaissances destinée à promouvoir la transmission de connaissances et de compétences entre les Parties à la Convention-cadre de l'OMS et à renforcer la mise en œuvre de mesures efficaces de lutte antitabac dans ces pays.

Le Centre de connaissances, dont le lancement est prévu en 2023, dressera l'inventaire des différentes mesures existantes, c'est-à-dire des initiatives d'information, de prévention et de marketing social ayant déjà été mises en œuvre et ayant fait la preuve de leur efficacité. Il proposera également des contenus méthodologiques pour la mise en œuvre et l'évaluation de ce type de campagnes d'information, de prévention, de changement de comportements et d'évaluation au sein des états Parties à la Convention-cadre de l'OMS. L'Agence développera ainsi progressivement des formations, des séminaires et d'autres outils méthodologiques visant à aider les Parties qui le souhaitent à renforcer leurs compétences dans ces domaines.

S'exprimant lors de la cérémonie de signature qui s'est déroulée aujourd'hui à Paris, la D^{re} Adriana Blanco Marquizo, Cheffe du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS, a déclaré : *« Nous sommes ravis d'accueillir Santé publique France au sein de la famille des centres de connaissances de la Convention-cadre de l'OMS. Il ne fait aucun doute que la France a une vaste expertise à offrir dans ce domaine. Enfin, nous voulons collectivement renforcer notre soutien aux Parties à la Convention afin de tirer parti de tout l'éventail des outils de communication disponibles pour promouvoir et renforcer la sensibilisation du public aux problématiques de lutte antitabac. »*

Santé publique France souhaite mettre toute son expertise scientifique et opérationnelle au service de ce partage de connaissances.

« La signature de cet accord de partenariat avec l'OMS ancre davantage l'engagement de la France et de Santé publique France dans la lutte antitabac au niveau international. La politique proactive menée par notre pays en matière de lutte contre le tabac avec l'adoption de mesures fortes telles que l'augmentation des prix du tabac et l'adoption du conditionnement neutre, associées à des mesures éprouvées en termes de prévention, a montré son efficacité et s'est traduite par une diminution historique du nombre de fumeurs entre 2014 et 2019 (1,9 millions de fumeur en moins). Par le biais de la création de cette plateforme qui nous est confiée, c'est notre expertise de la connaissance à l'action que nous souhaitons partager avec tous les pays impliqués, dans le cadre d'un échange mutuel, afin de changer les comportements et de parvenir à une génération sans tabac », a affirmé la Professeure Geneviève Chêne, Directrice générale de Santé publique France.

À propos de Santé publique France

En sa qualité d'agence nationale de santé publique, Santé publique France répond au besoin de disposer d'un centre d'expertise et de référence en matière de santé publique en France. Fondée sur le continuum entre la connaissance et l'intervention, notre mission consiste à améliorer et protéger la santé des populations. Notre action intègre sur le long terme les grands problèmes de santé publique, dans les domaines de la protection contre les dangers (notamment contre les risques infectieux et les risques environnementaux), d'une part, et de l'amélioration de la santé (déterminants de la santé,

prévention, promotion de la santé et réduction de la charge des maladies chroniques et des inégalités sociales et territoriales), d'autre part. Santé publique France est une institution publique sous la tutelle du Ministère de la Santé et de la Prévention.

www.santepubliquefrance.fr

Retrouvez-nous sur     

À propos du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS

Établi en 2007, le Secrétariat de la Convention fait office de secrétariat à la fois pour la Convention-cadre pour la lutte antitabac (la Convention-cadre de l'OMS) et pour le Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac (le Protocole). Le Secrétariat de la Convention est hébergé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à Genève, mais sa mission, ses fonctions et sa gouvernance sont indépendantes de celles de l'OMS. Le Secrétariat de la Convention met en œuvre les plans de travail et les budgets adoptés par les organes directeurs des deux traités, à savoir : la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS et la Réunion des Parties au Protocole, et en rend compte. Le Secrétariat de la Convention a pour mission d'apporter son soutien aux organes directeurs et subsidiaires des traités, de fournir une assistance aux Parties à la Convention-cadre de l'OMS et aux Parties au Protocole, et de promouvoir les deux traités, par le biais de la coopération avec des organisations et organismes internationaux, des organisations non gouvernementales et des acteurs externes.

Contacts presse

Santé publique France - presse@santepubliquefrance.fr

Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48 – Marie Delibéros : 01 41 79 69 61

Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS –Ms Mitchel Lara

Communications web officer

Contact: mediafctc@who.int